



### **Modalité de paiement**

Suite à la signature du bail, le résident a la responsabilité de payer son loyer tous les mois au département de la comptabilité. Il est possible de payer en argent, par chèque personnel, par Interac ou par carte de crédit.

Il est possible de faire des chèques postdatés en début d'année scolaire ou de compléter le formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit afin de faciliter les paiements.

### **Réservation**

En tout temps, il est possible de réserver votre chambre pour la prochaine année scolaire.

Vous pouvez réserver votre place dès maintenant moyennant des frais de 100 \$ non-remboursable.

Votre 100 \$ sera déduit du montant de votre premier mois de loyer.

Pour informations et réservations, communiquez avec nous au **450-258-4460**.

Les résidences étudiantes de l'Académie des pompiers : c'est économique, pratique, chaleureux et surtout convivial !